

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	<b>No SD</b> SD-2023-3785						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil municipal de nommer les voies de desserte Nord et Sud de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440)							
<p><b>No dossier(s) interne(s) :</b> URB-2015-5081</p> <p><b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS</p> <p><b>DISTRICT(S) :</b> 02-Saint-Vincent-de-Paul 03-Val-des-Arbres 07-Renaud 08-Vimont 15-Saint-Martin 16-Sainte-Dorothée 18-L'Orée-des-bois 20-Fabreville</p> <p><b>Date CE souhaitée :</b> 2023-09-27</p> <p><b>Date CM souhaitée :</b> 2023-10-03</p>								
<p><b>Actions :</b> TOPONYMIE</p> <p style="text-align: center;"><b>Résolution du CCU :</b> CT-2020-19</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><b>Requérant(s)</b> Ville de Laval</td> <td style="width: 50%;"><b>Représentant(s)</b> Service de l'urbanisme</td> </tr> </table>			<b>Requérant(s)</b> Ville de Laval	<b>Représentant(s)</b> Service de l'urbanisme				
<b>Requérant(s)</b> Ville de Laval	<b>Représentant(s)</b> Service de l'urbanisme							
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Date</th> <th style="text-align: left;">No résolution</th> <th style="text-align: left;">Objet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016-05-25</td> <td>CE-2016-1723</td> <td>TOPONYMIE - VOIES DE DESSERTE - AUTOROUTE JEAN-NOËL-LAVOIE (A-440)</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Résumé</b> De nommer les voies de desserte parallèles à l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) situées sur l'ensemble du territoire d'est en ouest «Desserte Jean-Noël-Lavoie Nord» et «Desserte Jean-Noël-Lavoie Sud», et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2016-137.</p>			Date	No résolution	Objet	2016-05-25	CE-2016-1723	TOPONYMIE - VOIES DE DESSERTE - AUTOROUTE JEAN-NOËL-LAVOIE (A-440)
Date	No résolution	Objet						
2016-05-25	CE-2016-1723	TOPONYMIE - VOIES DE DESSERTE - AUTOROUTE JEAN-NOËL-LAVOIE (A-440)						
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le comité de toponymie a pris connaissance du dossier de révision de la nomination des voies de desserte nord et sud de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) adoptée par le comité exécutif le mercredi 25 mai 2016, selon la résolution CE-2016/1723. Il faut prendre en considération que cette résolution n'a jamais été effective, puisque l'ordre numérique des adresses de chacune des voies de desserte était à revoir. Le changement de 263 adresses liées à des commerces ou à des industries localisées en front de ces voies de desserte impactait lourdement les propriétaires ou locataires.</p> <p>Le 25 novembre 2015, la Commission de toponymie du Québec (CTQ) a officialisé, dans le cadre du 50e anniversaire de la Ville, le changement de nom de « Autoroute Laval » pour celui de « Autoroute Jean-Noël-Lavoie ». La Ville de Laval avait choisi d'emboîter le pas avec le changement de nom des voies de desserte, mais selon la Commission de toponymie du Québec et les archives de la Ville de Laval, celles-ci n'avaient jamais fait l'objet d'une nomination officielle. Elles étaient plutôt le fruit d'une appellation populaire, soit : desserte Nord Laval Ouest, desserte Nord Laval Est, desserte Sud Laval Ouest et desserte Sud Laval Est.</p> <p>Le comité a alors choisi de conserver la situation actuelle et de rendre officielle l'appellation « desserte Nord Laval Ouest », « desserte Nord Laval Est », « desserte Sud Laval Ouest » et « desserte Sud Laval Est » afin de conserver la séquence des adresses actuellement utilisées le long des voies de desserte de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie.</p>								
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>								
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>								
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>								
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	<b>No SD</b> SD-2023-3785
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b> Lié au SD-2023-3449		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil municipal de nommer les voies de desserte de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) « desserte Nord Laval Ouest », « desserte Nord Laval Est », « desserte Sud Laval Ouest » et « desserte Sud Laval Est », et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2020-19.		